Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20261110-2026_260_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX NOVEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 novembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Brice LE DOLEDEC donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Jérémy ALLAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvonnick GOUAULT

Délibération n°2026-260

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 1

ACHATS DURABLES COMMANDE PUBLIQUE
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ASSAINISSEMENT EAU POTABLE RUES LA JEANNAIE ET BLOSSIERES A LAMBALLE-ARMOR – MARCHE DE TRAVAUX – ATTRIBUTION

Le réseau d'eau potable en fonte des rues de la Jeannaie et des Blossières à Lamballe-Armor a été mis en service en 1989. Il a connu plusieurs casses et présente, aujourd'hui, un état de dégradation nécessitant son renouvellement afin de garantir la pérennité et la fiabilité de la distribution en eau potable.
Dans ce contexte, il est prévu de procéder au remplacement d'environ 870 mètres linéaires de réseau. Compte tenu de la vocation industrielle de la zone, les canalisations seront en fonte ductile, un matériau qui offre une résistance élevée et une faible sensibilité au contact de produits chimiques.

Les travaux se dérouleront dans une zone industrielle à forte fréquentation. Aussi, et afin de limiter les perturbations sur la circulation et de maintenir l'activité économique du secteur, l'entreprise titulaire du marché devra organiser ses interventions en demi-chaussée. La circulation sera ainsi maintenue sur une seule voie, tout en garantissant un accès permanent aux entrées des entreprises.
Par ailleurs, les coupures d'eau nécessaires à certaines phases des travaux seront programmées durant la nuit afin de préserver la continuité de l'alimentation en eau potable des entreprises.

Une consultation pour un marché de travaux a donc été lancée le 19 août 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 29 septembre 2026 à 15h00.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20261110-2026_260_DELIB-DE

Vu :

- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération n°2026-232 du Conseil communautaire du 29 septembre 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, pour les marchés dont le montant estimé est supérieur aux seuils réglementaires de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables et inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel

Considérant l'analyse des sept offres régulières, suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux, relatif au renouvellement des réseaux assainissement eau potable rues de La Jeannaie et des Blossières à Lamballe-Armor, à la société LESSART TP (Dinan), pour un montant estimatif de 318 998,50 € H.T.,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de travaux, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 18/11/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

